

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 7 (1862)
Heft: 23

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 23

Lausanne, 4 Décembre 1862.

VII^e Année

SOMMAIRE. — Anvers et ses nouvelles fortifications. — II. — Guerre d'Amérique. — Répartition de l'armée fédérale (*suite*). — Nouvelles et Chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport sur la guerre d'Amérique. 4^e feuille.

ANVERS ET SES NOUVELLES FORTIFICATIONS.

II.

(*Suite.*)

Le rempart du fort suit le contour du trapèze ainsi décrit. Une face rectiligne, normale à la direction de l'attaque, constitue le front de tête. Elle a son fossé, de 50 mètres de large, battu par une caponnière casematée, que l'on a cherché à rendre aussi résistante que possible. Un masque en terre à son saillant protège les merlons des embrasures des coups d'enfilade et d'une partie des feux obliques de l'attaque, par l'adjonction de deux oreillons, qui débordent de chaque côté l'alignement des embrasures. Des six pièces que renferme chaque face de la caponnière, deux sont en outre destinées à recevoir une protection spéciale sous forme d'une armature en fer, analogue à celle des vaisseaux cuirassés, et couvrant le parement extérieur de leur casemate. On pourra compter jusqu'à la dernière heure sur le jeu ininterrompu de ces deux pièces pour battre les abords de l'escarpe. La gorge de la caponnière est séparée, par un fossé de cinq mètres, du rempart qui a environ neuf mètres de hauteur au-dessus du sol naturel. Le parapet a huit mètres d'épaisseur et le terre-plein quinze mètres de largeur. Au milieu du front cette largeur est augmentée jusqu'à vingt-deux mètres, pour servir de couverture aux abris voûtés, destinés à préserver la garnison des effets d'un bombardement lointain. Ces logements à l'épreuve ont, comme dans l'enceinte, des déve-